

Consultation publique
Îlot Sainte-Catherine Ouest

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE PROMOTEUR DU PROJET

Date : **lundi 12 mars 2020**

Heure : 13 h 30

Lieu : 1550, rue Metcalfe, 14^e

Étaient présents

Du promoteur du projet :

M. Peter Sergakis, Placements Sergakis

M. Cosby Tsirigotis, Placements Sergakis

M. Maxime-Alexis Frappier, ACDF Architecture

Antoine Cousineau, Neuf Architect(e)s

M. Glenn Castanheira, Ryan Affaires publiques

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM (pour le mot d'ouverture)

Mme Marie Leahey, présidente de commission

Mme Claudia Atomei, commissaire

M. Arlindo Vieira, commissaire

M. Akos Verboczy, secrétaire-analyste

1. Mot d'ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de l'OCPM, madame Dominique Ollivier, salue les participants et les informe de la décision de l'Office en lien avec la pandémie de la Covid-19.

Elle explique que l'organisation se voit dans l'obligation de prendre la décision de remettre les activités prévues dans le cadre de cette consultation à une date ultérieure par respect des directives des autorités de la santé publique et de la Ville de Montréal. Elle précise que la rencontre préparatoire d'aujourd'hui n'est, par contre, pas annulée et que l'OCPM avisera le

promoteur, dès que possible, de la reprise des activités publiques reliées à la consultation sur l'Îlot Sainte-Catherine Ouest.

Après le départ de Mme Ollivier, la présidente de la commission, Mme Marie Leahey, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué.

2. Présentation de l'OCPM

La présidente rappelle la mission de l'OCPM ainsi que le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires en expliquant que ces derniers doivent agir de manière irréprochable et indépendante, être au service du public et conserver un devoir de réserve.

3. Le cheminement du projet

La présidente rappelle le mandat de l'OCPM dans le cadre de cette consultation qui est en deux volets. Celle-ci porte à la fois sur le projet immobilier « Îlot Sainte-Catherine Ouest » à l'emplacement situé entre le 1920 et le 1946, rue Sainte-Catherine Ouest, ainsi que sur des modifications au Plan d'urbanisme visant les hauteurs et les densités permises sur cet îlot et dans le secteur du Village Shaughnessy avoisinant.

Les modifications proposées feront passer la hauteur de construction permise d'un maximum de 25 mètres à 45 mètres sur l'emplacement du projet immobilier et de baisser les hauteurs de construction permises qui passera d'un maximum de 25 mètres à 16 mètres pour le secteur avoisinant.

La présidente demande aux promoteurs de décrire brièvement le cheminement du projet immobilier de l'Îlot Sainte-Catherine qui fera l'objet de la consultation.

4. La préparation de la consultation publique

La présidente présente la démarche qui encadrera la consultation publique.

Les séances publiques d'information

La séance d'information aura lieu dans la salle de réunion de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, 14^e. La date reste à identifier en raison de la pandémie de la Covid-19.

L'objectif de cette séance est de présenter le projet ainsi que les modifications proposées au Plan d'urbanisme pour ensuite répondre aux questions du public et de la commission. La séance sera encadrée par des règles de décorum afin d'assurer un climat serein et empreint de courtoisie.

Cette soirée d'information débutera avec une présentation du projet immobilier par le promoteur, suivie d'une présentation de l'arrondissement de Ville-Marie.

La présidente de la commission invite les représentants du promoteur à préparer une présentation précise et claire de son projet. En plus d'une présentation PowerPoint de 20 minutes, le promoteur pourra disposer des affiches ou maquettes à l'entrée de la salle au bénéfice des citoyens.

Les membres de la commission font part de divers sujets qui sont susceptibles d'être abordés en consultation publique dont, notamment, le nombre et la taille des logements, l'intégration architecturale et le respect du patrimoine, l'échéancier de mise en œuvre, etc.

Les séances d'audition des opinions

Les séances d'audition des opinions débuteront environ un mois après la séance d'information et se poursuivront, si nécessaire, les jours suivants. Au moment des séances d'audition des opinions, les personnes inscrites seront invitées à présenter leur opinion à la commission, avec ou sans présentation de mémoire. Les commissaires pourront par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire.

Pour la séance d'audition des opinions, les représentants du promoteur doivent agir à titre d'observateurs et il n'y a pas d'échange entre ces derniers et les participants ou la commission. Un droit de rectification est permis en fin de séance afin de corriger uniquement des éléments factuels.

Les opinions en ligne

La présidente informe les représentants du promoteur que les citoyens seront également invités à faire part de leurs opinions en ligne en répondant à des questions spécifiques concernant les enjeux soulevés par la consultation. Ce volet de la consultation sera possible entre le 3 avril et le 3 mai sur le site web de l'OCPM.

5. Le dossier de documentation

Le document fourni par le promoteur a été déposé sur le site Internet de l'OCPM (ocpm.qc.ca). S'il devait y avoir d'autres documents à rendre public, ils doivent être envoyés au secrétaire-analyste et ils seront ajoutés au dossier de documentation au fur et à mesure qu'ils seront reçus.

Les commissaires ont demandé au promoteur de fournir les études complémentaires disponibles ainsi que la dernière version du projet immobilier.

6. **Varia**

Aucune question supplémentaire n'a été abordée.